



## Pôles de croissance : incarnation des nouvelles dynamiques d'investissement agricole en Afrique

Depuis quelques années, les pôles de croissance agricoles se multiplient et occupent une place grandissante dans les stratégies de développement agricole et les politiques nationales en Afrique subsaharienne. Plusieurs bailleurs de fonds, en particulier la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement en ont fait le pilier de leurs stratégies de développement agricole, sans pour autant que leur impact positif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté ait été démontré.

### Pôle de croissance agricole : de quoi parle-t-on ?

Les pôles de croissance agricoles sont développés sur des zones de terres agricoles dotées d'un fort potentiel, souvent irriguées ou potentiellement irrigables, et sur lesquelles les pouvoirs publics souhaitent favoriser la concentration des investissements publics et privés. Ils sont dotés d'infrastructures de soutien à la production, à la transformation et à la commercialisation des matières premières agricoles, et sont connectés aux marchés régionaux et internationaux pour l'achat d'intrants ou la vente des produits. Ils bénéficient de facilités réglementaires, législatives, douanières et/ou fiscales pour encourager les investissements privés. Ils reposent sur des partenariats entre les acteurs publics (États, pays bailleurs de fonds, banques de développement, etc.) et les acteurs privés (grands investisseurs privés, firmes multinationales, etc.) pour la création, le financement, le développement et la gestion de l'ensemble des activités qui y sont menées.

La promotion des pôles de croissance agricoles s'inscrit dans une dynamique générale d'incitation de l'investissement privé à grande échelle dans l'agriculture, mise en avant par les États africains, les organisations internationales, les agences de développement, et les firmes agroalimentaires multinationales. Cette approche du développement agricole considère que la lutte contre la faim passe essentiellement par une augmentation de la production et des rendements agricoles, notamment depuis la crise mondiale des prix agricoles de 2007 et 2008 qui a provoqué des famines dans de nombreux pays, y compris en Afrique. Cette vision<sup>1</sup> prend très peu en compte la diversité des causes de la faim, comme le niveau et la stabilité des revenus des plus pauvres, la destination de



© Søren Bjerregaard - ActionAid

1. Voir notamment le « focus » de Grow Africa sur l'investissement privé pour augmenter la production et promouvoir la sécurité alimentaire dans Grow Africa, *Investing in the future of African agriculture*, 2013 : [www.feedthefuture.gov/sites/default/files/resource/files/grow\\_africa\\_annual\\_report\\_2013.pdf](http://www.feedthefuture.gov/sites/default/files/resource/files/grow_africa_annual_report_2013.pdf)

la production agricole, l'accès à une alimentation diversifiée, etc. Elle s'inscrit dans la continuité de l'approche d'intensification par le paquet « mécanisation, irrigation, semences sélectionnées, engrais synthétiques et pesticides » de la révolution verte en Asie et en Amérique latine, tout en redéfinissant les rôles respectifs des États et des acteurs privés dans la gouvernance des chaînes de valeur et du secteur agricole.

L'approche par les pôles de croissance réunit des logiques d'intervention déjà existantes en développement agricole (irrigation à grande échelle, partenariats public-privé, chaînes de valeur pour l'exportation, formalisation des titres fonciers, contractualisation des productions familiales, etc.). Les pôles de croissance agricoles mettent les investisseurs privés au cœur de la gouvernance, de la définition des objectifs et de la mise en œuvre des projets.

### Yara, fervent défenseur des pôles de croissance

Yara International est le principal producteur et négociant d'engrais au monde (12 % du marché mondial, plus de 40 % du marché des engrais azotés). L'entreprise est très active au niveau international dans les initiatives relatives au développement du secteur agricole dans les pays en développement, notamment avec sa Fondation pour la révolution verte en Afrique lancée en 2005 et par son implication dans les initiatives Grow Africa et Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (Nasan). En 2008, Yara met en avant le concept de couloir de croissance agricole au forum du secteur privé en marge de l'assemblée générale des Nations unies<sup>2</sup>. L'idée est à nouveau émise lors de la réunion annuelle de la Fondation Forum économique mondial (WEF) de Davos en 2009 et inscrite dans le cadre du projet « Une nouvelle vision de l'agriculture » du WEF<sup>3</sup>. Yara joue ensuite un rôle prépondérant dans le lancement du corridor de croissance agricole de Beira (BAGC), puis dans celui du corridor de croissance agricole du Sud de la Tanzanie (SAGCOT) en mai 2010 lors de la réunion du WEF sur l'Afrique en Tanzanie. Le concept, et les corridors agricoles déjà lancés, sont ensuite soutenus par l'initiative Grow Africa lancée à partir de 2011, et intégrés dans la Nasan lancée par le G8 en 2012.

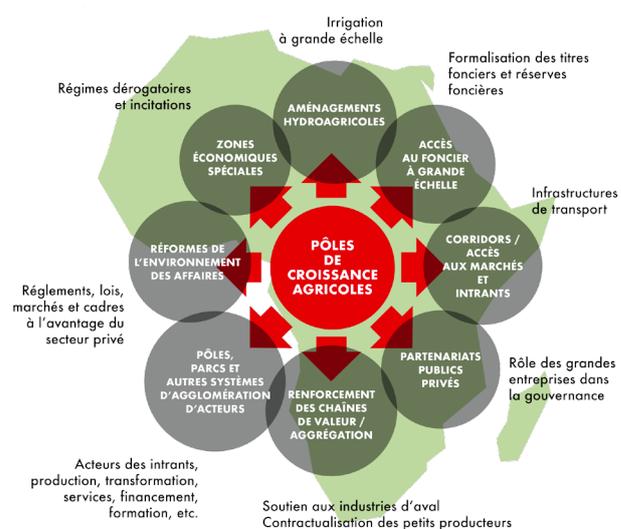
## Caractéristiques des pôles de croissance

Les pôles de croissance agricoles sont bâtis sur la logique de partenariat public-privé. Les acteurs publics prennent en charge les investissements initiaux (aménagement des périmètres industriels, réseaux routiers ou ferroviaires, ports, grands aménagements hydrauliques). Dans le même temps, ils renoncent à des rentrées fiscales et douanières en libérant le secteur agricole pour faciliter l'environnement des

affaires pour les entreprises privées. Les investisseurs privés n'ont quant à eux en charge que tout ou une partie des coûts de fonctionnement en rapport direct avec la production ou la transformation agricole. Ils sont par ailleurs érigés au rang de co-décisionnaire et co-producteur de politiques et programmes de développement sur le territoire ciblé.

À l'image des zones économiques spéciales, les projets de pôles de croissance agricoles cherchent à attirer l'investissement privé par un environnement réglementaire et des régimes douaniers et fiscaux plus avantageux. Ils peuvent cumuler des incitations au niveau national, pour diminuer les contraintes administratives et réglementaires et faciliter la prise de parts de marché pour les entreprises des semences, d'engrais, etc. Au niveau de la zone des pôles de croissance, ils bénéficient également de réductions ou exonérations d'impôts sur les sociétés et/ou sur les bénéfices, de taxation douanière sur les importations d'équipement, de taxation douanière sur les exportations de produits, etc. Le développement de mesures incitatives sur un pôle de croissance peut inspirer des mesures générales sur tout le territoire comme au Burkina Faso où les dispositions prévues pour le pôle de Bagré ont largement influencé le nouveau code d'investissement.

### Les pôles de croissance agricoles, multiplier les angles d'action pour un objectif : attirer l'investissement privé



© Action contre la Faim, CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, *L'impasse des pôles de croissance agricole en Afrique*, 2017

Au-delà des dimensions fiscales, les pôles de croissance ont également un impact direct sur la répartition territoriale et sur les modèles et pratiques agricoles qui s'y développent. Les facteurs de production dont le foncier sont attribués en priorité aux entreprises privées. La contractualisation des productrices et producteurs avec ces entreprises est largement promue. Cette approche est également censée générer de l'emploi industriel pour la population rurale contrainte de sortir de l'agriculture, et permettre un transfert de techniques, savoirs et opportunités de commercialisation aux productrices et producteurs agrégé.e.s et contractualisé.e.s

2. Helena Paul et Ricarda Steinbrecher, *African Agricultural Growth Corridors and the New Alliance for Food Security and Nutrition. Who benefits, who loses?*, Econexus, 2013 : [www.econexus.info/publication/african-agricultural-growth-corridors-and-new-alliance-food-security-and-nutrition-who-](http://www.econexus.info/publication/african-agricultural-growth-corridors-and-new-alliance-food-security-and-nutrition-who-)  
3. Forum économique mondial, *New Vision for Agriculture*, 2012 : [www.weforum.org/projects/new-vision-for-agriculture](http://www.weforum.org/projects/new-vision-for-agriculture)

autour des entreprises agroalimentaires.

Le soutien aux pôles de croissance repose sur l'idée qu'un investissement privé massif pourra développer rapidement et efficacement le secteur agricole et *in fine* réduire la faim et la malnutrition. Mais l'efficacité de ces partenariats public-privé dans la lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire n'a pas été prouvée. Il n'existe à ce jour aucune analyse du coût-bénéfice de ces mesures incitatives pour les États, ni d'analyse de l'effet d'aubaine ou d'incitation réelle pour les investisseurs à développer leur projet<sup>4</sup>.

## Risques liés aux pôles de croissance

Il est difficile de livrer un état d'avancement exhaustif et précis du développement des pôles de croissance et agropoles, en raison de l'absence de suivi transparent des investissements réalisés. Cependant, les études menées, notamment par Action contre la Faim, le CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France, révèlent des difficultés importantes de mise en œuvre et des impacts qui portent atteinte à la sécurité alimentaire des populations locale<sup>5</sup>.

On note tout d'abord une marginalisation des productrices et producteurs à petite échelle au profit des entreprises de production, transformation et de commercialisation, premières bénéficiaires des terres, des infrastructures d'irrigation, des subventions et exonérations fiscales mises en place. Cette marginalisation commence souvent par l'attribution foncière qui bénéficie largement aux investisseurs extérieurs aux dépens des populations les plus vulnérables, comme constaté en Tanzanie mais aussi au Burkina Faso.

Le développement des pôles de croissance se caractérise également par le fait que les niveaux d'investissement connus ou annoncés par le secteur privé sont relativement bas. Ceci peut s'expliquer par le fait que les grands investisseurs attendent la mise en place des infrastructures, des réformes de libéralisation du secteur et des mesures d'incitation fiscale ou douanière avant de lancer leurs projets. Des investisseurs nationaux ont par ailleurs fait savoir qu'ils attendaient de la part des pôles de croissance un soutien pour l'accès au financement, notamment en termes d'accès au crédit, afin d'investir. Les pôles de croissance agricoles ne résolvent en effet pas le problème crucial du financement de l'investissement en agriculture. Pire, ils l'accentuent en assurant à court et moyen termes que les investisseurs impliqués sur le territoire du pôle de croissance ne contribuent pas au budget public compte tenu des dispositions réglementaires et fiscales d'exemption mises en œuvre.

Enfin, soulignons que l'impact des pôles de croissance sur la quantité et la qualité (en termes de création d'emplois décents, de réduction de la pauvreté et de contribution à la lutte contre la faim) des investissements privés en agriculture est à démontrer. Au contraire, les enquêtes de terrain indiquent plutôt une mise en danger de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations affectées. Par exemple,

la mise en place de la contractualisation fortement promue sur ces territoires, rencontre des difficultés et ne garantit ni un revenu suffisant pour les productrices et producteurs les plus vulnérables, ni le développement d'emplois décents sur les pôles de croissance agricoles<sup>6</sup>.

### Le pôle de croissance de Bagré illustration du cocktail d'avantages mis à disposition du secteur privé

Au Burkina Faso, le pôle de croissance de Bagré lancé en 2011 illustre les critiques formulées à l'égard des pôles. Le régime fiscal spécifique de la zone accorde des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs privés (individuels, unions de groupements, etc.) ayant une convention d'investissement avec Bagrépôle, ainsi qu'aux sous-traitants et aux structures de gestion des pôles de croissance pendant la phase d'investissement et pendant la phase d'exploitation. Sont également prévues : une exonération totale de la taxe sur la valeur ajoutée, des droits de douane et autres prélèvements perçus à l'importation des biens et services destinés à la réalisation du projet, de la taxe sur la valeur ajoutée pour les acquisitions sur le marché local, et une exonération des impôts sur les sociétés, la contribution des patentes, etc.<sup>7</sup> Au-delà des dispositions fiscales et douanières, le développement du pôle de Bagré prévoit également une mise à disposition du foncier pour les investisseurs. Cela s'est traduit par une répartition des terres : 78 % de la surface est destinée aux investisseurs, le reste aux agricultures familiales. Les entreprises sélectionnées via un appel d'offre pour bénéficier de l'accès à ces terres irrigables bénéficient en plus des exonérations précédemment citées, de baux fonciers d'une durée de 18 à 99 ans. Alors que 9 000 paysannes et paysans sont directement affecté.e.s par le projet et déplacé.e.s pour permettre aux entreprises de s'installer, les compensations promises par les administrateurs du pôle de croissance de Bagré ne satisfont pas les populations locales. Le chef du village de Bagré dit même ne pas avoir été consulté sur l'occupation et l'aménagement de certaines zones : « *Nous n'avons pas été informé.e.s lorsque le projet voulait procéder aux constructions alors qu'il y a des zones de pratiques traditionnelles, de rites qu'il faut protéger* »<sup>8</sup>.

4. Le FMI, l'OCDE, les Nations unies et la Banque mondiale ont ainsi rappelé en 2015 que les incitations fiscales constituent souvent un effet d'aubaine pour les investisseurs dans les pays en développement, et souffrent d'un manque d'analyse coût-bénéfice. IMF, OECD, UN and the World Bank, *Options for Low Income Countries Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment*, 2015 : [www.imf.org/external/np/g20/pdf/101515.pdf](http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/101515.pdf)

5. Voir la liste exhaustive des risques identifiés dans le rapport d'ACF, CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, *L'impasse des pôles de croissance agricole en Afrique*, 2017

6. Bureau Issala et Inter-Réseaux, *Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux*, 2017

7. Bala Wenceslas Sanou, *Action de suivi de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition au Burkina*, Oxfam France, 2014

8. Action contre la Faim, CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, *Bilan d'étape de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, 2015

## Recommandations

La critique des pôles de croissance agricole prend de l'ampleur en Afrique, non seulement de la part des populations locales déplacées ou spoliées de leurs terres du fait de ces projets, mais également de la part d'acteurs du secteur privé local qui ne bénéficient pas d'un soutien à l'agro-industrialisation souvent formaté pour les grands investisseurs. Les organisations paysannes sont également mobilisées. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), et d'autres organisations de la société civile africaine et internationale<sup>9</sup> notent que l'intérêt croissant des décideuses et décideurs politiques d'Afrique de l'Ouest pour le concept des pôles de croissance est basé sur un présupposé simpliste de lien naturel entre investissement, croissance économique et réduction de la pauvreté, et que ce soutien conduit à promouvoir une agriculture à deux vitesses qui favorise les investissements des entreprises nationales et multinationales au détriment des exploitations familiales. Dans l'attente d'une réorientation stratégique ou de la démonstration de la contribution effective des pôles de croissance à la réduction de l'insécurité alimentaire, les organisations membres de la commission Agriculture et alimentation de Coordination SUD appellent les bailleurs de fonds, et en particulier l'Agence française de développement, à prendre des dispositions pour arrêter les financements d'activités liées à des pôles de croissance agricoles en Afrique. Nous appelons, le groupe AFD à :

- concrétiser la priorisation au soutien aux agricultures familiales et paysannes, affirmée par la France, en s'engageant à ne pas participer au soutien direct ou indirect à des projets de pôles ou corridors de croissance agricoles ;

- lancer des études d'évaluations des impacts sociaux, économiques, environnementaux, en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, des pôles et corridors de croissance agricole qui sont soutenus directement ou indirectement par le groupe AFD.



© Søren Bjerregaard - ActionAid

9. Confédération Paysanne du Faso et Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest, *Atelier régional de partage d'expériences et de réflexion sur les « pôles de croissance »*, Déclaration finale, 2016 : [cpf-bf.org/IMG/pdf/rapport\\_atelier\\_regional\\_cpf\\_vf\\_diffusion.pdf](http://cpf-bf.org/IMG/pdf/rapport_atelier_regional_cpf_vf_diffusion.pdf)

**Coordination SUD**  
Solidarité Urgence Développement

Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : ActionAid France, Action contre la Faim, AEFJN, aGter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, CRID, Gret, Inter Aide, Iram, ISF AgriSTA, MADERA, Oxfam France, Secours Catholique-Caritas France, SOL et UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation :  
Sébastien Chailleux, ActionAid France  
Email : [s.chailleux@peuples-solidaires.org](mailto:s.chailleux@peuples-solidaires.org)  
Site web : [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

Cette note a été rédigée par Maureen Jorand (CCFD-Terre Solidaire) avec les contributions de Clara Jamart (Oxfam France) et Peggy Pascal (Action contre la Faim)



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

